3. CHARTE SANITAIRE

Mesures d'accès.
L'accès au site du cross-country sera contrôlé, surveillé et refusé pour les personnes (athlètes, entraîneurs, officiels, dirigeants, accompagnateurs et spectateurs) ne répondant pas aux mesures ci-après (conditions d'accès). Ces mesures ne concernent pas les athlètes et spectateurs de moins de 11 ans (benjamin 1ère année).
Des bracelets seront à porter suite au contrôle d'accès au site et ce durant toute la journée.

Conditions d'accès.
Depuis le 24 janvier 2022, les personnes âgées de 16 ans ou plus, doivent être en mesure de présenter un passe vaccinal (schéma vaccinal complet ou certificat de rétablissement à la covid-19 de moins de 6 mois).

Par dérogation, l'accès à ces lieux est possible pour les personnes de 16 ans ou plus qui ne justifieraient que d'une dose de vaccin réalisée depuis moins de 4 semaines à la condition qu'elles justifient également d'un résultat négatif d'un examen de dépistage de moins de 24h.

Pour les mineurs âgés de plus de 12 ans et de moins de 16 ans, l'accès à ces lieux demeurent soumis à la présentation d'un passe sanitaire (schéma vaccinal complet ou certificat de rétablissement à la covid-19 ou résultat négatif d'un examen de dépistage de moins de 24h).

Le port du masque est obligatoire pour tous, tout au long de la journée sauf lorsque l'athlète court (échauffement et compétition). La distanciation physique sera de mise autant que possible. Une jauge à 5000 personnes (tout compris) existe pour ce championnat.

Engagement.
Il est de la ***responsabilité*** du président de club de veiller en amont au respect de ces règles. Aucun accès au site ne sera possible sans le strict respect des mesures sanitaires.